

RENSEIGNEMENT ET TERRITORIALISATION DE L'ORDRE GOUVERNANT MONOPOLISTIQUE AU CAMEROUN ENTRE 1934 ET 1990

NTEANJEMGNIGNI Yaya

Université de Maroua

nteanjemgnigniyaya@gmail.com

Tél : (+237) 695 40 97 45 / 675 74 17 78

Résumé

Les études géostratégiques de l'Afrique coloniale et postcoloniale mettent en évidence le « processus de formation et/ou de construction de l'État » (Lonsdale et Berman, 1992). Elles reposent sur la construction permanente du lien de subordination entre la société et l'État à travers l'intermédiation du territoire. Les services de renseignement constituent, dans la construction des allégeances, l'un des piliers opérationnels sur lequel repose le projet d'étatisation et de territorialisation de l'ordre gouvernant dominant. Le questionnement autour de la statoléité en tant que construction de l'autonomie d'action politique de l'État permet d'entrevoir les services de renseignement comme l'une des institutions névralgiques ayant façonné le paysage monopolistique du pouvoir à partir de l'inachèvement structurel du projet colonial de la territorialité au Cameroun. En effet, la conjoncture internationale de crise et des rivalités de l'entre-deux-guerres entre Français et Allemands, les velléités autonomistes et la continuité de la guerre d'indépendance au cours de la période post-tutélaire, au Cameroun, avaient favorisé le recentrage opérationnel des services de renseignement dans un processus de formulation d'un double projet, notamment le contrôle de l'espace d'action politique de l'État et la construction hégémonique du monopole de la violence étatique. Dès lors, la réflexion vise à analyser la contribution des services de renseignement dans le processus de la territorialisation de l'ordre gouvernant mandataire et tutélaire, d'une part, et la réalisation du projet monopolistique du pouvoir totalitaire par l'ordre gouvernant post-tutélaire, d'autre part. Pour y parvenir, l'étude s'adosse sur la posture théorique structuro-fonctionnaliste à travers l'opérationnalisation des concepts de fonction prise comme contribution des services de renseignement à l'action structurante du pouvoir politique dans le cadre de la formation de la territorialité. Elle analyse les interactions entre services de renseignement et ordre gouvernant dans le cadre du marquage politique du territoire. La démarche méthodologique se veut cumulative en intégrant à la fois l'observation, l'exploitation des archives et l'analyse critique de la littérature existante sur la question. Au bout d'une analyse heuristique sur la phénoménologie du pouvoir, l'étude démontre le rôle des services de renseignement dans la territorialisation du pouvoir monopolistique de type autoritaire de l'ordre gouvernant au Cameroun entre 1934 et 1990.

Mots clés : Renseignements, territorialisation, régime autoritaire, répression, Cameroun.

Abstract

Geostrategic studies of colonial and post-colonial Africa highlight the ‘process of state formation and/or construction’ (Lonsdale and Berman, 1992). They are based on the permanent construction of the link of subordination between society and the state through the intermediation of territory. In the construction of allegiances, the intelligence services constitute one of the operational pillars on which the project to nationalise and territorialise the dominant governing order is based. Questioning statolity as a construct of the state's autonomy of political action allows us to see the intelligence services as one of the nevralgic institutions that have shaped the monopolistic landscape of power from the structural incompleteness of the colonial project of territoriality in Cameroon. The international crisis and rivalry between the French and Germans during the inter-war period, the autonomist tendencies and the continuity of the war of independence during the post-tutelist period in Cameroon, favoured the operational refocusing of the intelligence services in a process of formulating a dual project, namely the control of the state's political action space and the hegemonic construction of the monopoly of state violence. The aim of the study is therefore to analyse the contribution of the intelligence services to the process of territorialisation of the proxy and tutelary governing order, on the one hand, and the realisation of the monopolistic project of totalitarian power by the post-tutelary governing order, on the other. To achieve this, the study is based on a structural-functionalist theoretical posture through the operationalisation of the concepts of function taken as the contribution of the intelligence services to the structuring action of political power in the context of forming territoriality. It analyses the interactions between intelligence services and the governing order in the context of the political marking of territory. The methodological approach is intended to be cumulative, incorporating observation, archival research, and critical analysis of the existing literature on the subject. At the end of a heuristic analysis on the phenomenology of power, the study demonstrates the role of intelligence services in territorializing the monopolistic power of the authoritarian type of governing order in Cameroon between 1934 and 1990.

Key words: Intelligence, territorialisation, authoritarian regime, repression, Cameroon.

Introduction

Le territoire a été l'un des facteurs majeurs de la codification des rapports entre l'autorité politique et la société dans les États modernes. Le contrôle de l'espace territorial par un pouvoir politique institutionnalisé est un préalable dans la construction des cadres sociaux d'allégeance, d'hiérarchie et de soumission des populations à une autorité régulatrice. Cependant, l'évolution des structures normatives et régulatrices de l'Etat du Cameroun laisse des interstices dans lesquelles émergent des pulsions de type nationalitaire, sécessionniste et frondeuse. Depuis le début de la

question démocratique en 1990 (Taguem Fah, 2001), l'État du Cameroun fait face aux irrédentismes politiques visant parfois des logiques de la désintégration territoriale ou prenant une forme de recomposition/reconfiguration de la territorialité politique. Ces dynamiques fragmentaires au sein du projet global de la « formation de l'État » (Longsdale et Berman, 1992), au Cameroun, sont constitutives des déterminants politiques déterritorialisant. De ce fait, la crise de l'État postcolonial au Cameroun épouse les modèles théoriques de la « privatisation de l'État » (Max Weber, 1991), de sa « patrimonialisation » (Médard, 1995) et surtout la tendance à l'éclatement territorial.

Aussi observe-t-on que l'un des instruments de la consolidation des liens organiques entre État et Société est le service de renseignement. La territorialisation du pouvoir politique monopolistique de l'État, dans l'ensemble de sa sphère de souveraineté, a été longtemps le fruit des services de renseignement dans leur déploiement stratégique. En effet, en tant que face invisible de l'État, instrument de contrôle et de surveillance de la société, les services de renseignement participent, de manière proactive, à la consolidation des assises territoriales du pouvoir politique. En jouant le rôle de vigie, les services d'intelligence stratégique structurent en territorialisant l'ordre politique dans les sphères périphériques du pouvoir. Institués au Cameroun par l'administration tutélaire française, les services de renseignement constituent le bras séculier de l'État dans sa vocation à construire les dynamiques sociales d'allégeance et de la monopolisation de la contrainte physique légitime. La surveillance consiste pour Ayse en l'identification, l'observation, le suivi et l'examen des comportements, des déplacements, des itinéraires, des relations d'une personne ou d'un groupe ainsi qu'en la collecte et le traitement des informations liées à leurs actes (Ayse, 2014, 3). Dans la même perspective, Noiriel (1988) a montré comment, au fil des évolutions sociales et politiques, le regard de l'administration à travers ses services d'intelligence a façonné la construction d'un régime de contrôle et de discipline sociaux.

Aussi faut-il souligner qu'en contexte colonial et postcolonial au Cameroun, la surveillance et le contrôle visaient à faire discipliner les masses populaires et élaguer les forces politiques sociales centrifuges. Pour Foucault (2004), les techniques de surveillance qui sont, en fait, les techniques de disciplinarisation utilisées par les services de renseignement, ont été étendues à l'ensemble de la société faisant d'elle non seulement l'objet de la surveillance mais, aussi, son sujet. Discipliner, écrit Max Weber (1978, 148), ne renvoie à rien d'autre qu'à cette exécution « rationnelle », « méthodique », et « exacte » des ordres reçus qui impose que soit suspendu, de façon inconditionnelle, tout esprit critique ; l'agent d'exécution étant « dressé » de façon à se plier en toutes circonstances aux injonctions de celui qui « commande ». La logique de la construction de la société politique coloniale et postcoloniale au Cameroun épousait ce schéma disciplinaire défini par Foucault et visant l'effacement de la pensée critique. Il revenait aux services de renseignement de construire, sous l'impulsion du Chef de l'État, une territorialité politique dépourvue de toutes substances organiques de révolte et de contestation.

Dès lors, le « régime du commandement », (Nteanjemgnigni, 2023) issu de cette technologie du pouvoir, fit des services de renseignement, un instrument implacable de la répression politique au Cameroun. Dans les contextes tutélaire et post-tutélaire, les services de sûreté français et plus tard la police politique des Présidents Ahmadou Ahidjo et Paul Biya avaient inscrit le projet de l'« obéissance de masse » dans une configuration politique globale d'assujettissement des corps sociaux, politiques et économiques. L'inhibition de ces corps enclins à l'évolution fut l'une des constances de l'activité des services de renseignement. L'horizon de la plénitude de la territorialisation de l'ordre gouvernant monopolistique de type autoritaire fut réalisé lorsque, non contente d'être rationnelle et individuelle, l'obéissance devenait une obéissance populaire, uniforme, impersonnelle et routinisée (Foucault, 1975). L'instauration de la peur par la terreur

policière visait à façonner une territorialité politique débarrassée de toutes les formes de protestation populaire, de contestation syndicale et de revendication politique légitime. Il s'agissait de construire un rapport de domination perpétuelle de l'administration sur les couches populaires dans l'ensemble du territoire national. Les enjeux du procès du pouvoir autoritaire, n'étaient pas simplement ceux de la validation de la prééminence des institutions républicaines sur les autres formes d'autorités locales. Ces enjeux ont été, avant tout, ceux de la territorialisation de l'ordre gouvernant de type monopolistique, jacobin et totalitaire.

La territorialisation renvoie, en effet, au processus de déconstruction/reconstruction des logiques d'autorité dans un espace marqué politiquement. C'est l'inscription de l'autorité du pouvoir central dans l'ensemble du territoire. Décrit dans la littérature comme un espace d'agrégation ethnique, des logiques sociopolitiques et culturelles différentes et comme espace multi-identitaire, le Cameroun se veut être primordialement un territoire conflictuel. Au regard de ces caractéristiques sociogéographiques, la territorialisation dont il est question, dans le contexte camerounais, s'appréhende comme la transformation d'un espace plus ou moins indéfini, hétérogène et d'autorités fragmentaires (il s'agit d'une pluralité d'autorité en contexte de parcellisation du territoire entre les chefs ethniques) en un projet territorial contrôlé par un pouvoir d'État de type monopolistique. Elle est, selon Débarbieux (2009), un ensemble d'actions, de techniques, de dispositifs et d'information qui façonnent la nature, l'espace en vue d'un projet territorial. En outre, la territorialisation est une construction politique de l'espace, c'est la technologie par laquelle l'État-souverain-légal marque, de manière identitaire, son empreinte politique dans l'espace qu'il contrôle. C'est aussi un ensemble de procédé politico-sécuritaire d'unification, d'intégration, de codification et d'établissement de l'autorité étatique dans un espace comme symbole d'affirmation du pouvoir (Durant, 2014, 6).

Et qui plus est, Bertrand Badie (1995) observait que le concept de territorialité recelait deux principes importants qui lui sont attachés. La territorialité est le principe par lequel le territoire est attributif de compétence, c'est-à-dire qu'il donne compétence à l'État. De même, la territorialité fonde la hiérarchie des allégeances, c'est-à-dire les rapports d'obéissance à l'intérieur de l'espace public constitutif d'un ordre politique monopolistique. C'est dire que le territoire a pour fonction de réunir, de transcender les particularismes ethniques et socioéconomiques (Badie et Lacoste, 1995) pour façonner une communauté territoriale soumise à un ordre politique transcendant les ordres sociaux ethniques parcellisant. Cette invention sociopolitique de l'imaginaire à partir du territoire configure à la fois le bornage de l'autorité et façonne l'emboîtement des micro-nationalités au sein d'un projet politique d'unité et d'intégration nationales. Cette dernière tendance de la sémiologique politique du territoire a été justificative de l'idée de la construction de l'unité nationale avec, en prime, toutes les dérives autoritaires qui en découlaient.

La réflexion dans cet article a pour objectif d'analyser la contribution des services de renseignement dans la formulation et la réalisation du projet territorial au Cameroun. Elle examine l'implication des services de renseignement dans la territorialisation du pouvoir monopolisant au Cameroun entre 1934 et 1990. Pour rendre intelligible cette implication, le travail s'appuie sur la dorsale théorique structuro-fonctionnaliste prise comme structuration fonctionnelle de l'action des services de renseignement dans l'opérationnalisation du projet territorial au Cameroun. De même, l'étude diachronique du phénomène de la territorialisation du pouvoir monopolisant, au Cameroun, s'appuie sur une exploitation combinatoire des sources à la fois archivistiques et livresques. Après investigation, exploitation et analyse des données factuelles liées à l'objet de l'étude, l'article s'articule autour de la réforme/structuration des services de renseignement dans des temporalités politiques marqueurs et leurs implications dans la

réalisation de la territorialisation de l'ordre politique monopolistique au Cameroun entre 1934 et 1990.

1- De l'organisation des services de renseignement au Cameroun entre 1934 et 1990

Dans un contexte de démonopolisation et de libéralisation de l'espace politique au Cameroun durant la décennie 1990, la plupart d'analystes politiques et géopolitiques virent, en la décompression autoritaire, la manifestation de la crise de l'État en Afrique. Cette crise de l'État, écrivait Bayart, était en premier lieu d'ordre financier. En raison de l'absence de fondements symboliques bien intériorisés par les populations, c'est-à-dire la légitimité, cet État ne pouvait se faire accepter que par une politique de coercition d'un côté, de distribution, de patronage, de l'autre (Bayart, 1989, 117). De ce fait, l'un des piliers névralgiques de l'existence de l'État, au Cameroun, fut la coercition structurée autour de la police politique et d'autres services en charge de la « fabrication » de la communauté politique territorialement constituée. Dans ce contexte de formation de l'État, le construit sociopolitique qu'est-ce le territoire tel que philosophé par l'entrepreneur colonial, fut, après les indépendances, le suppôt de la grammaire de l'État-nation. Ce dernier a été l'œuvre d'une convergence stratégique des acteurs politiques majeurs tel que Ahmadou Ahidjo et John Ngu Foncha qui avaient combiné la matrice de la coercition et de la redistribution comme symbole d'hégémonisme et itinéraire d'inscription de l'ordre dans l'ensemble du territoire national. C'est à partir de cette macrostructure politique que l'on questionne l'organisation des services de renseignement comme l'un des pivots stratégiques de la construction de la territorialité politique au Cameroun.

1-1- De la réforme du secteur de sûreté nationale au Cameroun entre 1934 et 1959

En contexte de mandat, le territoire fut un « projet de litige » que se disputaient à la fois les États impérialistes et les chefferies « traditionnelles au Cameroun¹. Cette compétition entre les acteurs amena l'administration française à réorganiser son dispositif du renseignement en vue de renforcer son emprise coloniale sur l'ensemble du territoire. Il fallait adapter le dispositif sécuritaire aux nouvelles exigences de la domination et aux nouvelles contraintes internationales liées au litige sur le glacis stratégique camerounais en particulier et africain en général. Les actions subversives des agents Allemands sur le Cameroun français, combinée aux nouvelles dynamiques locales protestataires de la domination coloniale, avaient été les catalyseurs de la réforme du secteur de la sûreté nationale en 1934. Il était question, pour l'administration française, de construire sur la longue durée, les liens de subordination et d'obéissance entre elle et les populations. Burdeau soulignait avec pertinence que : « l'État est une forme de pouvoir qui ennoblit l'obéissance. Sa raison d'être première est de fournir à l'esprit une représentation de l'assise du pouvoir qui autorise à fonder la différence entre gouvernants et gouvernés » (Burdeau, 1970 : 15). C'est dans l'optique du bornage des assises territoriales du pouvoir colonial au Cameroun que l'administration mandataire/tutélaire française créa un nouvel imaginaire sécuritaire caractérisé par la répression perpétrée par le service de sûreté. Ce dernier a vu le jour à travers l'arrêté du 31 mars 1934 portant « organisation, au Cameroun, d'un service de police et de sûreté » (Pondi, 1988 : 99).

En effet, la réforme de 1934, instituant pour la première fois un service de sûreté au Cameroun, fut une réponse à l'activité des agents allemands au Cameroun et la nécessité de surveiller

¹ Les premières années de la présence française au Cameroun ont été marquées par la volonté allemande de reconquérir son protectorat perdu pendant la Grande Guerre et les velléités des chefs locaux à revendiquer l'autonomie et l'indépendance du Cameroun au Conseil de mandat à Versailles. La trilogie revendicative entre Français, Allemands et Chefs locaux inaugure les tensions qui allaient structurer les rapports entre l'administration mandataire/tutélaire et les leaders locaux au Cameroun.

l'évolution politique et syndicale. La sûreté fut en charge de la surveillance de l'émigration, de l'immigration, de la situation des étrangers en territoire camerounais, du contrôle et de la surveillance du territoire. Elle assistait l'autorité administrative dans la surveillance et le contrôle des chefs locaux, des populations et du territoire national. Prévenir les incidents, participer activement à la recherche des intellectuels nationalistes (antifrançais) et réprimer les auteurs de la diffusion de la « propagande » étrangère furent, entre autres, les missions essentielles assignées au service de la sûreté. La sûreté de l'État a quatre fonctions à savoir : 1- la protection des valeurs et de l'intérêt national, la protection des institutions de l'État, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, la surveillance des activités politiques, économiques, sociales et culturelles ; 2- l'exécution des enquêtes de sûreté ou de renseignement en vue de prévoir les troubles ; 3- l'exécution des missions de protection des hauts cadres de l'État dans l'exercice de leurs fonctions ; 4- la recherche, l'analyse et le traitement de l'information dans l'optique de garantir l'autorité de l'État dans l'ensemble de son espace d'action politique.

Contrairement à la police qui fut placée sous l'autorité de la gendarmerie en 1934, la sûreté, quant à elle, était rattachée à la Direction des affaires politiques du Haut-Commissaire. La sûreté, telle que réorganisée par l'arrêté du haut-commissaire au Cameroun en 1934, fut en tout point de vue une police politique. Elle constitua la base juridico-administrative de la police camerounaise post-tutélaire. À côté du service de sûreté comme instrument opérationnel de la territorialisation de l'ordre gouvernant colonial au Cameroun, l'administration française créa le service des Renseignements Généraux et le Service Actif de la Surveillance du Territoire (Dia, 2007 :70). Les Renseignements Généraux (RG) sont, en matière de police, un service qui recherche et centralise les informations à caractère politique, économique et sociale. C'est l'arrêté N°248 du 22 mars 1939 qui institua les RG sous l'autorité du Chef des Affaires Politiques et Administratives du Haut-Commissaire. En 1947, le service des RG fut réorganisé

et placé sous la responsabilité directe du Haut-Commissaire de la République. Le Service Actif de Surveillance du Territoire fut, quant à elle, articulé au sein de la principale agence de contre-espionnage de la Section d'Études de Yaoundé (SEYA). Cette dernière fut la branche camerounaise du Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage français (SEDECE) (Bougha, 2006 :11). La SEYA est aussi appréhendée dans les rapports des services de sûreté au Cameroun comme une antenne du 2^{ème} Bureau de l'Armée française. Le 2^{ème} Bureau, à sa création en mars 1874, était appelé « Bureau des Statistiques et de la Recherche Historique » (Nteanjemgnigni, 2018 :200).

Dans la logique du quadrillage tous azimuts de la territorialité politique du Cameroun, l'administration française déploya également le Service de Sécurité de la Défense Nationale et des Forces Armées (SSDN/FA pour parer à toutes les éventualités de sabotage, de propagande et d'espionnage. Ce service travailla en toute intelligence avec le « Renseignement colonial » placé sous l'autorité des chefs d'unités administratives. Subordonné au secteur VII du Service de Renseignement Intérieur basé à Brazzaville, le « Renseignement Colonial » tenait les populations camerounaises en « otage » à travers un redoutable assujettissement populations par la terreur. Les commissariats de sécurité publique placés quant à eux sous l'autorité de la gendarmerie en 1934 participaient à l'encadrement des populations et à la répression des infractions de sûreté contre l'État colonial. En outre, l'exploitation des rapports du bataillon N°1 de la région Nord-Cameroun montre que les forces armées stationnées au Nord-Cameroun surveillaient l'activité des chefs traditionnels, les marabouts itinérants et les frontières extérieures du Cameroun. Ces activités de maillage du territoire national par les forces armées et les services de renseignement s'observaient depuis 1919 à travers le déploiement de la garde régionale, de la garde indigène (1923) et le bataillon indigène (1925) qui recélaient, en leur sein, des structures de renseignement. Dans le prolongement de cette politique sécuritaire répressive, les brigades départementales de

recherche et d'exploitation (BDRE) furent créées dans l'ensemble du territoire camerounais (Dia, 2012 :66-67) avec pour objectif de soumettre les populations à l'autorité coloniale.

L'obsession sécuritaire (Belomo Essono, 2007) de l'administration française se traduisit aussi par sa volonté de museler l'islam au Nord-Cameroun perçu comme un facteur potentiel de trouble à l'ordre public colonial et de révolte populaire. En s'inspirant des théories dites de la guerre « révolutionnaire » ou « contre-insurrectionnelle » qui place au cœur des préoccupations stratégiques la lutte contre « l'ennemi intérieur » et les éléments « subversifs », les Français cadenassèrent toutes les voies contestatrices de l'islam au Cameroun. Considéré comme une potentielle source de déstabilisation de l'ordre colonial et de déterritorialisation de l'autorité de l'État colonial, l'islam, en tant que doctrine et musulmans en tant qu'adeptes et pratiquants, furent soumis à un régime de contrôle et de surveillance rigoureux. Des « fiches alhadji » ou fiches de renseignement sur chaque pèlerin et le Bureau des Affaires musulmanes ont été les outils de contrôle et de soumission des musulmans. La répression des marabouts itinérants et la surveillance des écoles coraniques sont, entre autres, les mesures prises pour subordonner l'islam à l'autorité tutélaire. Cette tradition obsessionnelle de l'État colonial pour la territorialisation de son ordre fut reprise dans les dispositifs de la sûreté de l'État post-tutélaire au Cameroun.

1-2- Les dispositifs de la sûreté de l'État post-tutélaire au Cameroun : 1960-1990

La reconfiguration de la société politique à partir de 1948 avec la naissance de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) bouleversa la dynamique sécuritaire tout en augmentant le nombre d'acteurs à surveiller. Après la révolte de 1955, les services de renseignement s'adaptèrent aux nouvelles menaces représentées par l'Armée Nationale de Libération du Kamerun (ANLK), branche militaire de l'UPC. Cette révolte fut le facteur stimulant de la réorganisation des services en charge du renseignement et du

renforcement de la répression. En effet, la pluralisation des opinions publiques par l'entremise des partis politiques, des syndicats, des associations et bien d'autres mouvements sociaux de protestation contre les politiques publiques coloniales et postcoloniales fit du territoire national, un espace de rivalité idéologique. Les confrontations idéologiques, le raidissement de la répression et l'interdiction de l'UPC entraînèrent le Cameroun dans une guerre aux enjeux du pouvoir et de sa territorialisation. La guerre d'indépendance, amorcée à 1955, complexifia la dynamique de la territorialité du pouvoir colonial et post-tutélaire. C'est dans ce contexte polémologique que la police politique, bras séculier de l'État, vit le jour en 1959. Le projet porté par la création de la police politique (BEDOC) était celui de transformer le territoire en un lieu d'allégeance populaire, un espace politique de la docilité et de la passivité. De ce fait, l'une des fonctions structurantes des services de renseignement fut celle de « fabriquer » un peuple « discipliné », « docile », « passif » et fondamentalement « soumis » à un ordre gouvernant autoritaire. C'est dans la poursuite de la réalisation de cet idéal totalitaire que le pouvoir post-tutélaire engagea les services de renseignement. Le Président Ahmadou Ahidjo disait à ce propos que : « si, comme disent les blancs [sic], un peuple n'a que le gouvernement qu'il mérite, pourquoi nous les Africains qui avons la difficile tâche de tout créer, ne dirons-nous pas qu'un gouvernement n'a que le peuple qu'il mérite ? Si dans le premier cas, le peuple fabrique son gouvernement, il faudrait que notre gouvernement pût fabriquer son peuple » (Fenkam, 2003 :194).

Aussi faut-il relever que pour remédier aux troubles issus des contestations et de la remise en cause du pouvoir « fantoche » post-tutélaire au Cameroun par les mouvements nationalistes, Ahmadou Ahidjo saisit l'Assemblée Législative du Cameroun (ALCAM) en mai 1959 pour solliciter les pleins pouvoirs. Ces derniers lui avaient été accordés par la loi n°59/33 du 27 mai 1959 relative au maintien de l'ordre public. Dès l'obtention des pleins pouvoirs, les techniciens français de l'ordre public et de la sécurité sous les

directives de Foccart construisirent une architecture des services de renseignement les plus audacieux en matière de violation des droits humains. Maurice Odent, ancien chef de sécurité rattaché au ministère de l'Intérieur du Cameroun, fut le tout premier chef du Bureau d'Études et de Documentation (BEDOC) créé en 1958 lors de la réorganisation du renseignement. Redouté pour ses techniques de torture les plus inhumaines dans le Littoral, Maurice Odent imprima la cadence de la violence en tissant un filet de renseignement autour des zones troublées. Son séjour à la tête du BEDOC dura un an et il fut remplacé par le commandant Roy (Bat, 2012).

En 1959, le nouveau patron du BEDOC, le commandant Roy, avait confié à George Conan, l'un des tortionnaires le plus implacable, l'élaboration des plans de recherche du renseignement opérationnel et des méthodes d'interrogatoire (Bat, 2012). Ancien commissaire des renseignements généraux dans la Sanaga Maritime, George Conan inventa l'excellente collaboration entre les Renseignements généraux et la Police judiciaire (RG/PJ) dans le cadre de la lutte contre-insurrectionnelle. Un réseau de collaboration étroite fut actionné entre les Brigades Mixtes Mobiles (BMM), l'Armée, la Police et la Gendarmerie. Appuyé dans la construction de cette architecture sécuritaire par Ernest Charoy (ancien commissaire spécial à Douala), André Gerolami, Henri Gattarola et sous la supervision du Service de la Documentation Extérieure et de Contre-espionnage (SDECE) français, George Conan structura le dispositif des services de renseignement post-tutélaires au Cameroun. Il exportera par ailleurs le modèle du BEDOC au Gabon en 1960 sous le label de CEDOC (Bat, 2012).

Avec l'expérience acquise dans la pratique des renseignements dans la zone de « pacification » (ZOPAC) de la Sanaga maritime, notamment à Eséka sous le commandement du lieutenant-colonel Lamberton et à Nkongsamba, Maurice Odent et George Conan étendirent les filets des services secrets dans l'ensemble du territoire national. Ce quadrillage territorial par le BEDOC, les RG, la PJ, les services de recherche de l'Armée et les

BMM constituent le socle stratégique de la territorialisation du pouvoir d'Ahmadou Ahidjo au Cameroun. L'étroite collaboration entre les BMM et les renseignements généraux donna un avantage précieux dans la recherche, la collecte et le traitement du renseignement de sûreté nationale. En adossant la recherche du renseignement opérationnel sur l'usage des techniques d'interrogatoires brutales, George Conan prit le pas sur le capitaine Gabriel Hautin et Paul Gambini, ses homologues de la gendarmerie nationale (Bat, 2012). Cet avantage le conduira à la BMM en 1959.

En effet, la réforme des services de renseignement en 1959 transforma les brigades mobiles (BM) en brigades mixtes mobiles (BMM). Cette transformation des unités opérationnelles mobiles de la répression des populations en brigades mixtes mobiles (utilisant policiers, gendarmes et militaires) obéissait à la nécessité d'optimiser l'efficacité dans le massacre des nationalistes. Pour briser la résistance héroïque du peuple colonisé et imposer l'ordre politique monopolistique tel que formulé par les concepteurs de l'État jacobin, George Conan, nommé Directeur des interrogatoires à la BMM tout en gardant ses fonctions au BEDOC, organisa le massacre de type génocidaire dans les différents centres de torture. Étant dans cette position prééminente dans le dispositif sophistiqué proche de la Gestapo allemand, George Conan fit passer, dans la balançoire², le bac en ciment³, sur les décharges électriques, etc. tout acteur social ou politique accusé de contestation ou de déterritorialiser l'ordre monopolistique colonial et postcolonial au Cameroun. C'est cette police politique, considérée comme services d'intelligence stratégique, qui fut léguée aux autorités du Cameroun post-tutélaire en 1960.

Pour redorer le blason de la répression politique au Cameroun post-tutélaire, le Président Ahmadou Ahidjo prit le

² La balançoire consistait à attacher les membres supérieurs d'un individu à l'aide des files et accrochés lesdits membres au plafond dans une salle lugubre. Deux agents imprimaient le mouvement de la balançoire munis des matraques. Les parties visées étaient la face, les testicules et le ventre.

³ Le bac à ciment contenait l'eau sous laquelle on faisait passer le courant électrique en vue d'électrocuter les suppliciés.

décret n°61-DF-55 du 8 décembre 1961 créant le Service d'Études et de Documentation (SEDOC) (Tsala Tsala, 2007 :136). Le SEDOC, en tant que service de protection des institutions de la république, avait remplacé le BEDOC dans ses missions de renseignements opérationnels, de recherche et d'exploitation des informations à caractère politique. C'est le tout premier outil de la sûreté de l'État post-tutélaire au Cameroun. Le SEDOC fut une machine de guerre de l'ombre avec des tentacules dans tous les recoins de la République. Il aida le président Ahmadou Ahidjo à imposer son pouvoir et à territorialiser l'autorité de l'État dans l'ensemble des régions en crise⁴. En héritant des méthodes d'interrogatoires des anciens agents techniques français en matière de renseignement, le SEDOC, placé sous la direction de Jean Fewou Fochivé, ancien commissaire de la ville de Douala, fut la structure policière la plus redoutée engagée dans la surveillance, le contrôle, la collecte d'informations et la répression des « gêneurs ». La finalité de la répression était de faire accepter l'autorité d'Ahmadou Ahidjo dans l'ensemble du territoire national. Dans la même continuité de service, le décret n°69/DF/155 du 2 mai 1969 portait création de la Direction des Recherches et de la Documentation (DIRDOC). La DIRDOC remplaça le SEDOC dans ses missions de sûreté nationale et de surveillance du territoire. La DIRDOC avait pour mission :

d'étudier ou de mettre à nu l'organisation du terrorisme rural et urbain, concevoir et étudier les plans de recherches et des renseignements, mener des renseignements sur la subversion, étudier les réactions des populations vis-à-vis des actions subversives en les regroupant selon leurs appartenances ethniques et les catégories professionnelles, étudier divers courants extérieurs pouvant agir sur l'action subversive avec les personnels des ambassades et consulats connus pour

⁴ Les régions en crise furent le pays bassa entre 1955 et 1960 et le pays bamiléké après les indépendances. Après l'assassinat d'Um Nyobe en 1958 dans le maquis de Boumnyebel, la lutte se déporta à l'Ouest Cameroun, notamment en pays bamiléké.

leur soutien direct aux terroristes, surveiller les déplacements des camerounais à l'étranger et leurs relations éventuelles avec les formations révolutionnaires ou paramilitaires (Tsala Tsala, 2007 :139).

De manière factuelle, les renseignements sont une structure opérationnelle dont la fonction est d'être en état permanent de guerre, une guerre de l'ombre qui consiste à soumettre l'ennemi sans combattre. L'ennemi, dans le cas du Cameroun, était celui qui s'offusquait des politiques néocoloniales orchestrées par les autorités aux assises territoriales contestées. Jean Fochivé précisait, d'ailleurs, en ce qui concerne le concept d'ennemi que : « [...] encore que le mot ennemi ne soit pas celui qui convient. En fait, nous combattions le « gêneur ». Nous avions été formés pour savoir les détecter et nos formateurs n'étaient pas des enfants de chœur. Nos dix années de formation après l'indépendance ont été jalonnées d'un trop lourd lot de décès " providentiels ", de disparitions, de suicides, d'accidents et de scandales étouffés au nom du secret d'État (Fenkam, 2003 :169). Le « gêneur » dont parle Jean Fewou Fochivé est l'opposant politique qualifié par le régime d'Ahidjo concomitamment et de manière invariable de « terroriste », « subversif », « maquisard », « bandit de grand chemin », « antirépublicain », « communiste », etc. La lexicologie politique est riche sur la question de la taxonomie des « délinquants » politiques entre 1960 et 1990. L'ALNK de l'UPC fut classée dans cette catégorie d'acteur politique « délirant » du point de vue des autorités exerçant le pouvoir post-tutélaire au Cameroun. Il fallait réprimer ces acteurs pour restaurer l'autorité de l'Etat dans l'ensemble de son espace souverain d'action politique.

Après la défaite de l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (ALNK), branche armée de l'UPC et la fusillade de son dernier leader à la place publique à Bafoussam en 1971, le Président Ahmadou Ahidjo prit le décret n°75/728 du 21 novembre 1975 portant création du Centre National de Documentation (CND).

Cette réforme fut juste nominale dans la mesure où les mêmes hommes furent maintenus et les mêmes méthodes de travail appliquées. Jean Fewou Fochivé, à la tête du CND, continuait à faire peser sur la tête de tout camerounais, l'épée de Damoclès. Pour plus d'efficacité dans la répression de tout opposant politique, le CND collaborait avec la Direction des Renseignements Généraux (DRG), la Direction de la Police Judiciaire (DPJ), la Sécurité Militaire (SEMIL), toutes les brigades de recherches de la gendarmerie, la Sécurité Présidentielle, le Secrétariat Permanent à la Défense Nationale (SPDN), les BMM, les Centres de Rééducation Civique (CRC), les unités territoriales de la police et de la gendarmerie, les autorités administratives et toutes les autres structures pouvant leur apporter un soutien dans l'accomplissement de leurs missions. Le quadrillage territorial par les services du CND favorisait le contrôle total des interstices perçus dans les dispositifs territoriaux de la surveillance des « gêneurs ». À travers l'action de cette structure, le Président Ahmadou Ahidjo consolida son pouvoir et spatialisa, dans l'ensemble du territoire, son autorité.

Cependant, la phase de la transition politique au sommet de l'État en novembre 1982 entre Ahidjo et Biya ébranla le dispositif de la surveillance tout en suscitant un climat de suspicion au sein de la structure. Le climat de méfiance et les logiques de remplacement ethnique dans les différents secteurs du pouvoir à la suite de la démission du Président Ahmadou Ahidjo et l'accession du Président Paul Biya à la magistrature suprême installaient un malaise entre clans Beti/Bulu et ressortissants du Nord. Ce clivage constitua une source d'insécurité politique avec une suspicion récurrente sur l'avènement imminent d'un coup d'État. Ce malaise national conduisit inexorablement le peuple Camerounais aux événements du 6 avril 1984. La crise institutionnelle émanant du coup d'État raté du 06 avril 1984 amena le Président Paul Biya à réformer profondément le CND. Cette réforme donna lieu à deux structures, notamment le Centre National des Études et de Recherches Extérieures (CENER) et la Direction de la Surveillance

du Territoire (DST). Cette dernière était rattachée au Secrétariat d'État chargé de la Sécurité Intérieure (SESI). Elle devenait l'organe principal de lutte contre l'espionnage et la subversion. C'est une période d'incertitude caractérisée par la chasse aux acteurs du coup d'État manqué et les logiques de consolidation du nouveau pouvoir. C'est dans les entrefaites de la répression des opposants politiques, de la surveillance de la presse devenue la principale menace contre l'ordre politique autoritaire établi et le raidissement de la crise économique que le Cameroun rentre dans le processus démocratique en 1990.

À la suite de ce qui précède, l'archéologie de l'imaginaire de la société camerounaise permet de comprendre le rôle joué par les services de renseignement dans la construction/structuration de l'ordre monopolistique dans l'ensemble du territoire national et la cristallisation de la crainte populaire vis-à-vis du pouvoir. La fonction structurante des services de renseignement permit d'élever « l'État dans la sphère du sacré » pour placer les maîtres du pouvoir à l'abri de toute contestation » (Ela, 1990 :30). Dans une telle concaténation du pouvoir et de la territorialité dans l'ordre du sacré, le chef de l'État est « infaillible » et toute culture du désaccord est intolérable. Cette mythologie du pouvoir, dans les régimes politiques d'Ahmadou Ahidjo et de Paul Biya, fit de la territorialisation de l'ordre monopolistique, un processus violent criminalisant l'ambition et annihilant toutes capacités de protestation. Jean Fochivé résume au mieux la caractéristique des pouvoirs africains dont celui du Cameroun postindépendance en affirmant que : « les rois africains (Présidents), [...] pour régner, n'avaient pas besoin des hommes spécialement intelligents mais plutôt des fidèles serviteurs. Logique intransigeante d'un système qui préconisait, par ailleurs, l'élimination de tous les infidèles » (Fenkam, 2003 :103). Cette élimination des « infidèles » pour asseoir et territorialiser le pouvoir passait immanquablement par le réseautage, la structuration de la toile ou du filet de renseignement et le quadrillage territorial par les services de renseignements.

1-3- De la territorialité des services de renseignement français au Cameroun entre 1934 et 1960

Le territoire est généralement perçu dans la littérature stratégique comme un fait politique ou le produit de l'histoire. C'est un construit social qui met en exergue l'identité d'un peuple et la matérialisation de sa civilisation. Le territoire est, de ce fait, le socle de la grammaire de la nation. Il est consubstancial à une communauté politique territorialement construite. Cette compréhension du concept de territoire subodore la question de la substantialisation culturelle dans le jeu relationnel entre territorialité et politique. Aussi faut-il envisager le territoire comme le résultat d'un rapport des forces entre acteurs de plusieurs ordres. La superposition des ordres politiques entre les dynamiques de dedans (chefferies traditionnelles) et celles de dehors (coloniales) fit du territoire camerounais, un projet en litige. Dans cette perception, l'histoire de la constitutionnalisation du territoire national comme fondement de l'État légal rationnel et comme processus d'édition de la communauté politique nationale, est traversée par une série de crises de légitimité. Le rejet de l'ordre colonial par les populations comme processus exogène d'institutionnalisation territoriale et l'assujettissement des ordres politiques ancestraux par le colonisateur transformaient la question territoriale en ressource politique de légitimation de l'autorité. Dès lors, la problématique du contrôle de la territorialité politique, socle de l'exercice du pouvoir, devenait, non seulement un enjeu de domination, mais également un projet géopolitique à réaliser.

Et qui plus est, l'ordre politique monopolistique, à la fois mandataire/tutélaire et post-tutélaire, était, non seulement contesté, mais il fut défié par d'autres formes d'imaginaires politiques qui invitaient à la réinvention de la tradition de la territorialité au Cameroun. Ainsi, entre crise de la légitimité de l'ordre gouvernant tutélaire et la revendication de la réunification, il faut y agréger des velléités émancipatrices des ordres politiques anciens déchus par la colonisation. Dans un tel contexte sociopolitique caractérisé par des dynamiques politiques

centrifuges, les services de sécurité constituaient une ligature ordonnancant l'unité territoriale à travers le maintien des institutions de l'administration coloniale dans une continuité d'action. Le quadrillage du territoire par les services de renseignement produisit l'effet de la déconcentration de l'autorité politique du centre vers la périphérie. Dans un tel modèle jacobin, le maintien du lien de subordination entre la périphérie et le centre constitue un enjeu majeur et les services de renseignement jouent un rôle important dans la surveillance des autorités déconcentrées et les dynamiques politiques locales.

Pour imposer l'ordre mandataire et plus tard l'ordre tutélaire de la France au Cameroun, les réformes du secteur de la sûreté de 1934, 1939, 1940 et 1959 permirent de quadriller le territoire. L'objectif du quadrillage territorial était, non seulement celui d'imposer l'autorité du système colonial, mais aussi celui de surveiller les individus qui pouvaient porter atteinte à la sûreté des institutions établies. Pour y parvenir, la réforme de 1940 détacha la garde indigène des formations purement militaires pour lui donner une orientation politique visant la surveillance du territoire. Dissout en 1946, la garde camerounaise qui la remplaça se territorialisa dans l'ensemble des sphères spatiales périphériques avec une densification particulière dans les régions de la Sanaga Maritime, du Mungo et dans la région Bamiléké. L'arrêté du 1^{er} juin 1946, quant à lui, réorganisa la sûreté générale dans l'ensemble du territoire et l'arrêté du 19 mars 1947 créa la direction de la sûreté (Pondi, 1988 :112). Ces réformes eurent pour conséquence le déploiement des tentacules des services de renseignement dans l'ensemble géopolitique du territoire. Ainsi avait-on observé la création des commissariats spéciaux dans les grands centres urbains, la création des commissariats de police urbaine, les brigades de surveillance des ports, aéroports, les postes frontaliers, les brigades de surveillance du territoire, les brigades mobiles de police judiciaire, les brigades mobiles et les postes d'interrogatoire centraux. Dans ce dispositif de quadrillage territorial, le déploiement de la SEYA dans les zones périphériques traduisait la

volonté de surveillance et de contrôle de toutes les formes d'insoumission ou d'indiscipline.

Le déploiement de ces services dans les régions, les circonscriptions et les subdivisions administratives favorisait la prise en tenailles des « fauteurs de trouble », des acteurs de la « subversion » et le contrôle des marabouts « anti-français ». Dans le cadre de la « pacification » des zones troublées par le soulèvement militaire des nationalistes, les services de police et de sûreté, énumérés plus haut, jouèrent un rôle primordial dans la recherche et la répression des auteurs des actes de défiance contre l'autorité française. Imposer l'« ordre colonial », rentabiliser l'occupation territoriale et favoriser la collaboration des camerounais furent la praxéologie essentielle de la sûreté pendant la tutelle française. Piller le territoire, semer la terreur par l'exposition des morts dans les marchés et les grands carrefours et réduire au silence toute velléité de protestation étaient, entre autres, les missions non-officielles des services de renseignement spatialisés au Cameroun. La territorialisation de l'ordre politique colonial monopolistique fut une entreprise de la répression, d'intimidation, de pillage et de la mort.

2- De la territorialisation de l'ordre politique monopolistique au Cameroun entre 1960 et 1990

Entre 1960 et 1990, le Cameroun fit face, principalement, à trois défis majeurs menaçant son existence en tant que « État-nation ». Il s'agissait de la poursuite de la guerre de l'indépendance dans la région dite Bamiléké jusqu'à 1971, la diffraction du *Northern Cameroon* en 1961 et le début des revendications autonomistes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à la faveur du décret transformant la République Unie du Cameroun en République du Cameroun en 1984. L'ensemble de ces faits rendaient illégitime l'ordre politique post-tutélaire. Aussi auront-ils également marqué la dynamique fusion entre services de renseignement et obsession de territorialisation de l'autorité de l'État dans son espace géopolitique

interne. En effet, depuis 1958, date à laquelle le Haut-Commissaire, par Ordonnance n°58/1375 du 30 novembre 1958⁵ transférait la totalité des compétences en matière administrative, politique et sociale au Premier Ministre Camerounais, l'initiative et la responsabilité de l'ordre et de la sécurité du territoire incombait aux nationaux. C'est le premier ministre Ahmadou Ahidjo qui réorganisa la défense et la sécurité du Cameroun respectivement en 1959 et en 1960. Cette réorganisation mit l'accent sur la sanctuarisation du territoire et la caporalisation de toute la société politique.

De ce fait, l'ordre, l'autorité de l'État et la sécurité publique furent les concepts politiques qui structuraient l'armature logique de la *praxis* gouvernementale de la modulation territoriale. Le territoire est à la fois un espace physique et symbolique, c'est un espace désindividualisé/collectivisé qui se caractérise par une empreinte politique. C'est alors un marqueur identitaire et un imaginaire collectif attachant la communauté nationale à un idéal. C'est pour réaliser ces objectifs que les services de renseignement prirent une fonction de structuration/matérialisation de l'autorité de l'État dans le territoire national entre 1960 et 1990. L'histoire militaire post-tutélaire de la territorialisation de l'État au Cameroun est révélatrice des logiques oppressives et des contraintes ayant conduit à la stabilité institutionnelle.

2-1- De l'avènement de la police politique au Cameroun pendant la période post-tutélaire : 1960-1990

L'architecture administrativo-politique et juridico-sécuritaire du Cameroun post-tutélaire fut bâti autour de la logique du renforcement du régime politique autoritaire. Il s'agissait de territorialiser l'ordre gouvernant post-tutélaire, d'imposer l'hégémonie politique du président Ahmadou Ahidjo dans la société camerounaise et de réduire au silence toutes tentatives de

⁵ ANY, JOC, Ordonnance n°58-137 du 30 novembre 1958 du Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun, transférant les compétences en matière administrative, politique et sociale au Premier Ministre du Cameroun.

protestation venant de la société civile et d'autres composantes sociopolitiques. Pour réaliser cet idéal géopolitique interne de la monopolisation et de la totalisation du pouvoir, le Président Ahmadou Ahidjo dota le Cameroun des institutions politiques, administratives, policières, judiciaires et militaires résolument tournées vers la recherche et la répression de « l'ennemi interne ». La quête de la monopolisation de la violence physique légitime sur l'ensemble du territoire explique le raidissement de la répression et le resserrement du contrôle autour des individus et des groupes jugés dangereux. Dès lors, l'identification et la répression de la figure du « subversif », du « communiste », du « fauteur des troubles », du « terroriste » et bien d'autres constituaient la mission essentielle des services de renseignement. Briser le moral de « l'ennemi intérieur » par le harcèlement et la torture fut la stratégie adoptée dans le cadre de la territorialisation de l'ordre gouvernant monopolistique post tutélaire.

Dans l'optique de rentabiliser le contexte de la lutte contre le « maquis » pour asseoir son hégémonie politique et justifier l'usage de la violence tous azimuts, le Président Ahmadou Ahidjo prit l'ordonnance du 12 mars 1962 portant sur les infractions politiques dont la subversion⁶. Dispositif réglementaire liberticide, cette ordonnance donna aux services de renseignement en général et particulièrement à la police politique une base légale de toutes les exactions sur les citoyens épis de liberté et de progrès. Avant cette ordonnance, une réforme du BEDOC, hérité de l'administration tutélaire française, a été réalisée en vue d'adapter le dispositif sécuritaire aux nouveaux besoins politiques du moment. C'est dans cet esprit que le BEDOC⁷ était transformé en SEDOC⁸ en 1961. En transformant le Bureau d'études et de documentation en Service d'études et de documentation, Ahidjo opérait-là une réforme nominale en gardant la structure organisationnelle et les pratiques inoculées aux services de

⁶ Ordonnance n°62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion au Cameroun.

⁷ Le BEDOC est créé en 1959 par décision n°1051 du 26 mars 1959 du Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun.

⁸ Décret n°55 du 8 décembre 1961 portant création du Service d'Études et de Documentation.

renseignement camerounais par les agents de Jacques Foccart. Nommé à la tête du SEDOC, Jean Fewou Fochivé, fiole de Jacques Foccart au Cameroun, exposa à la place publique toute la laideur du visage de la police politique. Filer, démasquer, arrêter, interroger, torturer, emprisonner et tuer sont-là les pratiques les plus usités par le service de Jean Fochivé. Les contestataires de la légitimité du pouvoir d'Ahmadou Ahidjo, les leaders d'associations et communautaires qualifiés de « subversifs », de « terroristes », de « bandits de grand chemin » et des « communistes » passèrent par la « chapelle »⁹ ou la « vallée de la mort »¹⁰ en vue de répondre de leurs « crimes ». La lexicologie politique officielle post-tutélaire relative aux faits sécuritaires est une fresque noircissant les leaders et les héros nationaux qui posèrent, sur la table, la vraie problématique de l'indépendance et de la souveraineté du Cameroun.

Sous l'angle géopolitique, les nouvelles autorités post-tutélaires au Cameroun prirent la territorialisation comme un narratif qui fait du réceptacle spatial de la souveraineté nationale un « container » permettant à l'État d'« encager » les populations qu'il contrôle, surveille et réprime. De ce fait, le territoire fondait la justification du pouvoir hégémonique et monopolistique d'un État dans un enclos où il châtie les « propagateurs des fausses nouvelles » et rejette « l'ennemi » à l'extérieur. Voilà pourquoi, dans la construction des cadres symboliques qui fondent l'État, la DIRDOC, créé en 1969, mit l'accent sur la répression de tout symbole particulariste qui ne s'identifiait pas au pouvoir central. Qualifié de pouvoir « fantoche », « néocolonial » et Ahidjo « d'homme-lige » de la France, il revenait à la police politique d'inscrire les assises territoriales du pouvoir post-tutélaire. Dans cette optique, Jean Fewou Fochivé, chef de la police politique,

⁹ La « chapelle » est le nom donné aux locaux de la BMM à Yaoundé où des milliers de Camerounais furent torturés. C'était un bâtiment lugubre et redouté par les citoyens camerounais tenu par le commissaire Abdoulaye et ses hommes. Tous ceux qui sont passés par la chapelle donnent un témoignage effroyable sur les conditions d'interrogatoires et de détention.

¹⁰ Les locaux du SEDOC, DIRDOC, CND étaient qualifiés de « vallée de la mort ». C'est un centre opérationnel des services d'intelligence du Cameroun situé vers le lac municipal dans la ville de Yaoundé.

explique les techniques utilisées par la DIRDOC pour atteindre les objectifs dans les termes suivant :

La Direction de la Documentation (DIRDOC) avait pour mission la recherche du renseignement à caractère politique ou économique et de le faire parvenir à la Présidence. L'information, à ce niveau de l'État, suscitait toujours une réaction, la balle nous était très souvent renvoyée et des actions recommandées. Nous ne disposions pas des techniciens perspicaces et intelligents. Or, nul n'ignore que la médiocrité engendre toujours la violence. Les méthodes terroristes qui avaient fait l'impopularité de mes services à l'époque n'étaient pas officielles. C'était dû, d'une part, à l'incompétence des techniciens et d'autre part, au manque de matériels adéquats (Fenkam, 2003 :139).

Les tortures les plus courantes, quoique démodées à cause de l'influence grandissante de la presse, sont les sévices spectaculaires qui laissent des traces accusatrices. L'accusé est sodomisé avec une matraque, la tête couverte d'une cagoule, il est déshabillé, étendu sur une table, arrosé d'eau et il subit le supplice de l'électricité. Il y a aussi l'acide, même dilué, quelques gouttes sur le sexe infligent une souffrance si brutale que le hurlement de douleur est irrépressible. (Fenkam, 2003 :172).

À ces quelques techniques de torture abordées par l'acteur principal du traumatisme social généralisé au Cameroun, il faut y ajouter la balançoire, le bac à ciment, l'isolement au centre d'une pièce obscure, la bastonnade sur plantes des pieds, etc. Les témoignages des victimes viennent corroborer les différentes techniques de torture infligées dans les BMM, les commissariats et les brigades territoriales. Poursuivant son raisonnement, Jean Fewou Fochivé notait que : « la nature du régime définit le profil de son service de renseignements. Dans tout régime dictatorial, le

service de renseignements a vite fait de s'ériger en police politique, parce qu'elle est obligée de se mettre sous l'autorité d'un homme aux pouvoirs illimités ; elle devient ainsi un instrument de terreur, de répression et d'oppression (Fenkam, 2003). Abdoulaye Mouyakam, principal tortionnaire et commandant de la BMM de Yaoundé, infligeait aux pensionnaires de la BMM des sévices corporels les plus abjects pour garantir au Président Ahmadou Ahidjo le contrôle entier du territoire camerounais. Le CND et le CENER ont poursuivi les mêmes missions de sécurisation du pouvoir et de la territorialisation de celui-ci dans un contexte de consolidation du régime à parti unique. L'ordre politique territorialisé post-tutélaire, au Cameroun, s'est créé dans la violence et la répression. La territorialisation du pouvoir monopolistique a été l'un des facteurs majeurs de la codification des institutions sécuritaires au Cameroun.

2-2- De la recherche du renseignement en contexte de la territorialisation de l'ordre politique autoritaire au Cameroun : 1960-1990

Le renseignement est un élément clé dans l'exercice du pouvoir. De ce fait, la recherche de l'information est au cœur des enjeux du pouvoir et elle guide les dynamiques politico-stratégiques qui visent à contrôler l'ensemble du territoire. La recherche de l'information sur les détracteurs du régime politique d'Ahidjo et plus tard sur celui de Paul Biya était un art fondé sur l'usage tous azimuts de la terreur. Jean Fewou Fochivé l'admet lorsqu'il argue que : « les méthodes terroristes qui avaient fait l'impopularité de mes services, à l'époque, n'étaient pas officielles. C'était dû, d'une part, à l'incompétence des techniciens et, d'autre part, au manque de matériels adéquats » (Fenkam, 2003 :139). L'usage des méthodes terroristes par les éléments de la police, de la gendarmerie et de l'armée lors des arrestations et pendant l'interrogatoire avait été orchestré pour installer, au sein de la société camerounaise, une psychose permanente. Les enceintes des BMM étaient devenues des sinistres lieux où les aveux étaient

arrachés aux détenus par le biais de la torture. À ce sujet, l'un des concepteurs des méthodes d'interrogatoires, Jean Fewou Fochivé, affirme que : « la torture est sans doute un procédé d'une efficacité expéditive pour obtenir des aveux ou des renseignements » (Fenkam, 2003 :13).

Au-delà de la torture physique infligée aux Camerounais soupçonnés de crime de déstabilisation, de subversion ou de complot contre les institutions de la république, la police politique instaura un climat sociopolitique particulièrement angoissant. Voilà pourquoi le patron de la police politique s'interrogeait de la manière suivante : « a-t-on vraiment besoin de torturer un homme qui vit dans une situation permanente de terreur ? Que ne vous raconterait-il si vous menaciez de l'enfermer dans une chambre avec un cadavre ou de le laisser attacher dans un cimetière toute une nuit ? » (Fenkam, 2003 :168). Il souligne-là le caractère traumatique des pratiques iniques de la police politique dans le cadre de la recherche d'information pour la protection du pouvoir.

La violence psychologique instaurée à l'intérieur du territoire national dans un contexte de rivalité politique entre les partisans du néocolonialisme comme Ahmadou Ahidjo et ceux qui prônaient la rupture avec la France comme Um Nyobe et Felix Roland Moumié fut un élément caractéristique des antagonismes politiques au Cameroun. Par la violence et la répression tous azimuts, le régime politique néocolonial avait imposé sa légalité dans l'ensemble du territoire. Cette territorialisation de la légalité se réalisa dans la douleur avec, notamment des villages entiers rasés, des déplacements forcés des populations et l'emprisonnement des individus « gêneurs ». Dans cette perspective, Daniel Abwa souligne que : « l'indépendance n'a à aucun moment signifié, pour les nouveaux dirigeants camerounais, rupture avec la puissance colonisatrice ni même indocilité à son endroit. Au contraire, elle signifie plutôt continuité dans la collaboration et imitation des pratiques qui ont fait la force des différents colonisateurs » (1998 :419-420). L'une des pratiques imitées par les nouveaux dirigeants post-tutélaire au Cameroun

était la caporalisation de la société politique et son enrégimentement en vue d'obtenir la discipline de masse. Les services des renseignements jouèrent un rôle primordial dans cette entreprise politique d'encapsulation de la société dans un enclos territorial sous contrôle.

Aussi peut-on voir dans le projet de la problématique de l'unité nationale, de la création du régime à parti unique en 1966 et de l'harmonisation de la société politique camerounaise le narratif politique qui permet la justification du discours totalisant dans un enclos territorial cosmopolite, pluri-identitaire et segmentaire sur le plan ethnique. L'introduction du parti unique et la suppression de la séparation des pouvoirs imposés à travers la répression orchestrée par les services de la police politique avaient su garantir à l'ordre gouvernant monopolistique post-tutélaire, le maillage entier de la territorialité camerounaise. Pour consolider cet idéal politique de territorialisation du pouvoir post-tutélaire, il revenait aux services de renseignement d'extirper de la société l'« antipatriote », le « subversif », l' « ennemi intérieur » et bien d'autres « gêneurs ». De peur d'être qualifié par les services de renseignement de « hors la loi », de « propagateur de fausses nouvelles », de « perturbateur de l'ordre public » et « d'intelligence avec l'ennemi », un choix était vite fait par les leaders d'opinions entre l'exil et la soumission aux règles édictées par l'ordre politique « régnant ». Les leaders à l'instar d'Albert Mukong, Abel Eyinga, Mongo Beti, Mbida Marguerite épouse d'André-Marie Mbida, Ahmadou Ahidjo lui-même et nombre d'autres Camerounais ont payé soit par la prison, soit par l'exil, l'audace de prendre la parole publiquement pour émettre un avis sur la situation politique du pays. Entre 1966 et 1990, le territoire national fut quadrillé par les services de renseignement en vue de museler toute pensée critique à l'égard du pouvoir.

La création de l'imaginaire social d'infaillibilité du président par les instances sécuritaires eut, pour conséquence tragique, la structuration d'une société apathique, mollesse, indifférente et parfois dépressive. Dans un tel environnement politique où régnait

la suspicion et où il ne fallait causer avec personne, car presque tout le monde était espion, l'allégeance et l'obéissance de masse aux nouveaux dirigeants post-tutélaire encageaient toute volonté de contestation et de remise en cause de l'autorité établie. Dans cette dimension de l'analyse, la territorialisation de l'ordre gouvernant monopolistique post-tutélaire fut une entreprise d'encapsulation des populations dans le mutisme, de la violence et de la mort. Au-delà du caractère attributif de la hiérarchie d'allégeance du territoire en contexte de formation de l'État, il ressort de l'analyse que la territorialisation s'est réalisée, au Cameroun, par l'entremise de la police politique, instrument de la violence et de la répression. Les méthodes de la terreur utilisées lors de la phase des collectes des informations et pendant l'interrogatoire des suspects dans les BMM ont façonné un environnement territorial favorable à l'exercice du pouvoir monopolistique de l'État.

2-3- Police politique, camps de regroupement forcé et internement administratif des « ennemis » internes au Cameroun entre 1960 et 1990

À fin de mieux contrôler la société et faire asseoir territorialement l'autorité de l'État, les dirigeants postcoloniaux en Afrique avaient fondé leurs stratégies sur l'internement administratif, la déportation et la résidence obligatoire surveillée. Pratiques héritées de la colonisation, elles offraient aux nouvelles autorités le privilège d'élimination politique des adversaires. En effet, après la fin du mandat allemand au Kamerun, l'article 49 de la convention de la Haye avait interdit les déportations au Cameroun. Pour y déceler les cas de déportation sous l'occupation française et pendant la période postcoloniale au Cameroun, la lexicologie politique de la répression fit passer ces pratiques sous les vocables comme internement administratif, résidence obligatoire et surveillée et les regroupements des populations (Woudamiké, 2014 :84). Ces textes réglementaires sur la gestion de l'ordre public visaient les « individus dangereux » pour la défense nationale et la sécurité publique. Autrement dit, les pratiques

administratives d'internement, de déportation et d'assignation à résidence surveillée étaient placées sous l'autorité des chefs des circonscriptions administratives qui recherchaient les informations sur les « personnes dangereuses » par le biais des services de renseignement.

Lorsque le Cameroun accède à la souveraineté internationale, les nouvelles autorités en charge de l'État avaient inscrit la territorialisation de l'ordre gouvernant post-tutélaire dans la continuité des pratiques coloniales. De ce fait, l'ordonnance du 12 mars 1962 peut également être perçue comme consécration des méthodes politiques d'appropriation symbolique et idéologique de l'espace par le pouvoir. En définissant les infractions politiques, elle mit en branle les pratiques sécuritaires fondées sur la déportation, l'internement administratif dans les centres de rééducation civique (CRC) et l'assignation à résidence surveillée obligatoire. Dans cette perspective, le territoire, en tant que champ d'application du pouvoir, ne s'accommodait pas de la contestation politique et de la concurrence idéologique. La consolidation du pouvoir dans l'ensemble du territoire national exigeait l'élimination de l'« ennemi » interne dans le processus du quadrillage de l'espace. C'est ainsi que les autorités administratives, les services de renseignement et l'armée organisèrent la déportation et les regroupements forcés des populations dans les « camps de regroupement » de l'Ouest Cameroun. L'objectif visé était celui de rassembler la population pour la protéger, et d'isoler les rebelles (nationalistes) afin de les éliminer plus facilement (Tatuebu Tagne et Bopda, 2020 :232-233).

Grâce à la recherche du renseignement opérationnel, plusieurs opérations militaires de ratissage et de bouclage comme celles baptisées « Écho », « Charlie », « Alpha », « Marinet » et « Étincelle » avaient permis de restaurer et de territorialiser l'ordre public en pays bamiléké. L'on évalue à partir des archives militaires disponibles, la création d'environ cent camps de regroupement des populations en pays bamiléké entre 1960 et 1971. Le déplacement forcé des populations en vue de les isoler des maquisards

(nationalistes) constituait la trame stratégique de la consolidation territoriale du pouvoir post-tutélaire au Cameroun. Pour réaliser le contrôle total de la territorialité rebelle par le pouvoir, les renseignements, notamment le SEDOC et la DIRDOC mirent l'accent sur l'identification et l'interception des leaders de la « rébellion », des circuits de ravitaillement, des cachettes d'armes et la planification des opérations. Par la maîtrise de l'intelligence-situationnelle, les services de renseignement avaient jeté le grappin sur l'ensemble du réseau logistique de la « rébellion ».

Comme dans la Sanaga Maritime, le « regroupement » forcé des populations pour les exposer aux campagnes d'action psychologique était le *modus operandi* des autorités dont la finalité recherchée était d'asseoir l'autorité de l'ordre gouvernant post-tutélaire qualifié par les nationalistes de fantoche. Dès lors, quel que soit l'angle à partir duquel l'on appréhende les camps de regroupements forcés des populations en contexte de la territorialisation de l'ordre politique tutélaire et post-tutélaire au Cameroun, il convient de ranger ces camps, malgré une controverse sémantique existant dans la littérature, dans l'ordre sémiologique concentrationnaire. Karine Romondy (2025) indique en conséquence que le camp de regroupement joue le rôle de révélateur des intentions d'un État colonial tardif, qui en vient progressivement à faire de ces espaces d'enfermement l'instrument paradigmique de sa politique de pacification. Autrement dit, les espaces d'enfermement des populations ou encore appelés regroupements traduisent la volonté politique d'imposer la souveraineté de l'État à ceux qui semblent être les détenteurs (citoyens).

Au-delà des regroupements forcés des populations en contexte de répression du maquis, l'instauration du pouvoir post-tutélaire était également adossée aux mesures sécuritaires d'internement administratif dans les multiples centres de rééducation civique. Tsala Tsala (2020) examine la question d'internement administratif dans les Centres de Rééducation Civique en rapport avec le rejet majoritaire des populations du

pouvoir d'Ahmadou Ahidjo. Ce pouvoir qualifié d'imposture, de fantoche et d'illégitime par une bonne partie de la population inspira la création un dispositif de répression en vue d'imposer l'autorité de l'État par la violence. Pour réaliser ce dessein, les services de renseignement, en bonne intelligence avec les autorités administratives, avaient tissé la toile dans l'ensemble de la société pour filer, espionner, identifier, arrêter et interner tous les « terroristes », les « subversifs » et les « fauteurs de trouble ». Les Centres de Rééducation Civique les plus tristement célèbres ont été ceux de Tcholliré situé dans le Nord-Cameroun, Mantoum à l'Ouest, Yoko dans le Centre et Manenguba dans le Sud-Ouest. Centres à la fois qualifiés de pénitentiaires, de tortures et de lavage des cerveaux, les CRC ont contribué à museler la société camerounaise et d'imposer l'autorité de l'État dans l'ensemble du territoire national. L'itinéraire du suspect accusé de déstabilisation ou d'infraction contre la sûreté de l'Etat était généralement connu. Espionné par les éléments du SEDOC, arrêté et torturé dans les BMM pour extorquer l'information, l'infortuné finissait dans l'un des Centres de Rééducation Civique après un arrêté soit du Préfet, du gouverneur ou du ministre de l'intérieur.

Sous la férule des chefs des circonscriptions administratives et de Jean Fochivé, des personnalités zélées et imbues de leur autorité, des milliers des Camerounais croupissaient dans les cellules infestes des centres de rééducation civique. Parmi les personnalités les plus illustres ayant été arrêtées, torturées et écrouées, la mémoire collective retient André-Marie Mbida, ex-premier ministre du Cameroun en 1957-1958, René Guy Okala, ancien ministre des affaires étrangères et président du parti socialiste camerounais, Théodore Mayi Matip, président du groupe parlementaire de l'UPC légale accusé pour avoir critiquer le régime dans une lettre appelant à la démocratie. D'autres cas comme ceux d'Abel Eyinga condamné par contumace pour subversion furent légion. En 1976, des arrestations massives au rang desquelles celles des étudiants après la distribution des tracts appelant à l'ouverture de la démocratie au Cameroun marquaient la fermeté du régime

politique d'Ahmadou Ahidjo. La police de Fochivé avait créé un enclos territorial soumis au pouvoir. De plus de 30 titres des journaux qui paraissaient au Cameroun en 1961, il n'en restera que 9 en 1969 dont 8 titres pro-gouvernementaux et un seul de la société civile. *L'Effort Camerounais*, puisqu'il s'agit de lui, était un journal de l'Église Catholique. L'un des acteurs des médias ayant payé cher l'audace de la liberté fut Célestin Lingo, directeur de publication de l'Essor des Jeunes. Arrêté, conduit à la BMM, torturé, il fut écroué sans jugement au CRC de Mantoum entre 1970 et 1975 (Nteanjemgnigni, 2024). La recherche des renseignements politiques en vue d'inscrire l'autorité de l'Etat dans la territorialité camerounaise a été marquée par des abus les plus abjects dont les citoyens se remémorent comme une époque traumatisante.

Conclusion

Au terme de cette réflexion portant sur la problématique de l'implication des renseignements sur la territorialisation de l'ordre gouvernant monopolistique au Cameroun, il ressort que l'histoire de l'instauration de la discipline et de l'obéissance populaire à l'égard des régimes autoritaires entre 1934 et 1990 a été fondamentalement répressive. Les nécessités d'adaptation de l'appareil sécuritaire aux menaces nouvelles représentées par l'Allemagne nazi avaient conduit à la création du service de sûreté en 1934 particulièrement orienté vers la recherche et la répression des infractions politiques. L'appareil du renseignement avait servi comme rampe de lancement dans la réflexion globale sur les mécanismes de la territorialisation du pouvoir colonial d'une part, et la légitimité d'Ahmadou Ahidjo et Paul Biya durant la période post-tutélaire d'autre part. La spatialisation des unités de gendarmerie territoriales, de la police judiciaire, des BMM des unités de recherche et de la police politique fut un préalable dans la dynamique d'engagement territorial des populations. Qualifié de pouvoir illégitime, fantoche et néocolonial par les partisans de la

décolonisation complète et entière du Cameroun, l'ancrage du régime politique d'Ahidjo se construisit dans la violence et la répression orchestrée par les services de renseignement. Ainsi avait-on noté l'implication du BEDOC, SEDOC, DIRDOC, CND et du CERNER dans la construction et la consolidation territoriale de l'ordre gouvernant monopolistique au Cameroun entre 1959 et 1990. En annihilant toutes possibilités de contestation et de remise en cause de l'ordre gouvernant tutélaire et post-tutélaire, les services de renseignement ont imposé, aux populations, l'enveloppe territoriale comme champ d'application de l'autorité des présidents Ahmadou Ahidjo et Paul Biya. Par les actions répressives et tortionnaires, les services de renseignement ont fortement contribué à la création de l'imaginaire populaire autour du président comme « père de la Nation », « baptiseur » et « patriote ». En définitive, quel que soit l'angle par lequel l'on envisage l'histoire de la territorialisation du pouvoir monopolistique de type autoritaire au Cameroun, celle-ci reste et demeure une histoire de la violence politique et de la mort.

Bibliographie

ABWA Daniel, 1998. *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960). Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et PUCAC.

AYSE Ceyhan, 2006, « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie », *Cultures&conflits [en ligne]*, 64/hiver2006, mis en ligne le 1^{er} février 2007, consulté le 14 septembre 2014. URL:<http://conflits.revues.org/2176>

BADIE Bertrand, 1995. *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.

BAYART Jean-François, 2006. *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard (nouvelle édition).

BELOMO ESSONO Pélagie Chantale, 2007, « L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'État au Cameroun », thèse

de Doctorat en Science Politique, Institut d'études politiques de Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux-IV.

BERMAN Bruce et LONSDALE John, 1992. *Unhappy valley. Conflict in Kenya and Africa*, London, James Currey.

BIGO Didier, 2011, « Frontières, territoire, sécurité, souveraineté », *CERISCOPE Frontières*, 2011, [en ligne], consulté le 23/08/2021, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/frontieres-territoire-securite-souverainete>.

BOUGHA Ferdinand Linge, 2006, « Les renseignements généraux au Cameroun sous-administration française (1947-1960) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1.

BURDEAU Georges, 1970. *L'État*, Paris, éditions du Seuil.

DÉBARBIEUX Bernard, 2009, « Territoire-territorialité-territorialisation : aujourd'hui encore et bien moins que demain », in, VANIER Martin, (dir.). *territoires-territorialité-territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, PUR, pp. 75-89.

DIA André, 2010, « Information, pouvoir et politique au Cameroun : de la période précoloniale à la deuxième décennie post indépendance », thèse de Doctorat en Histoire, Université Paul Valéry.

DIA André, 2012, « Police et renseignement au Cameroun français. Entre surveillance du territoire et radicalisation du système contrôle colonial (1919-1960) », in, BAT Jean Pierre et COURTIN Nicolas, (dirs.). *Maintenir l'ordre colonial en Afrique et Madagascar, XIX-XX^e siècles*, Renne, PUR, pp.65-83.

DURANT Frédéric, 2014, « Réflexion sur la production des espaces transfrontaliers », Luxembourg, LISER, n°2014-09, pp.587-608.

ELA Jean Marc, 1990. *Quand l'État pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala.

FENKAM Frédéric, 2003. *Les révélations de Jean Fochivé. Le chef de la police politique des présidents Abidjo et Biya* », Éditions Minsi.

FOUCAULT Michel, 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Editions Gallimard.

MBEMBE Achille, 2000, « At the Edge of the World : Boundaries, Territoriality and Sovereignty, *Africa, Public Culture* 12 (1), pp. 259-284.

MÉDARD Jean-François, 1995, « L'État patrimonialisé », *politique africaine*, n°39, pp.25-36.

NOIRIEL Gérard, 1988. *Le creuset français : histoire de l'immigration au XIXème siècle*, Paris, Le Seuil.

NTEANJEMGNIGNI Yaya, 2018, « De la sûreté et de la sécurité dans l'Adamaoua (Cameroun) : Enjeux, Actions et Implications (1915-2017), thèse de Doctorat en Histoire, Université de Ngaoundéré.

NTEANJEMGNIGNI Yaya, 2023, « L'ordre et la sécurité dans la production de l'espace public au Cameroun », *Revue Internationale Dónni*, Vol.3, N°1, juin, p.310-327.

PONDI Paul, 1988. *La police au Cameroun. Naissance et évolution*, Yaoundé, Éditions CLE.

RAMONDY Karine, 2025, « La « pacification », des pratiques au cœur de la guerre « moderne », in, Ramondy (dir.), *La France au Cameroun (1945-1971)*. Rapport de la commission 'recherche' sur le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun de 1945 à 1971, Paris, Hermann, pp.406-430.

TAGUEM FAH Gilbert Lamblin, 2001, « Questions démocratiques, créativité artistique et modes politiques clandestins », in, *Politique, langues économie et santé*, Paris, L'Harmattan, pp.7-18.

TATUEBU TAGNE Claude, et **BOPDA Athanase**, 2020, « L'Ouest-Cameroun et l'héritage du maquis (1955-1971). Temps « longs », « moyens » et « court » de la géographie d'une population de territoire terrorisé. *Population, temps, territoire, Collège international des sciences territoriales (CIST)*, Paris-Aubervilliers, pp.231-236-

TSALA TSALA Célestin Christian et **NOPOUDEM Jules Ambroise**, 2020. *Raisons d'État. Autopsie des Centres de Rééducation Civique au Cameroun*, Douala, Editions Cheikh Anta Diop, coll. Politique Africaine en Mutation.

TSALA TSALA Célestin Christian, 2007, « Les détenus politiques au Cameroun de 1958 à 1991 », thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, Université de Yaoundé 1.

WEBER Marx, 1978. *Economy and Society. An outline of interpretive sociology*, California, ed. G. Roth C. Wittich, Berkeley, University of California Press.

WEBER Marx, 1991. *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines.

WOUADAMIKÉ Joseph, 2014, « La déportation et l'assignation à résidence surveillée et obligatoire au Cameroun de la période coloniale allemande à 1990 », thèse de Doctorat en Histoire, Université de Ngaoundéré.

XAVIER Arnould de Sartre et GAGNOL Laurent, 2012, « Les échelles des territorialités », *Géographie et cultures* [En ligne], 81 | 2012, mis en ligne le 25 janvier 2013, consulté le 23 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/gc/89> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.89>